

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil seize le 28 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 14

Etaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents excusés :

Date de la convocation : 22 janvier 2016

Secrétaire de séance : AVALLET Michèle,

Objet de la délibération : Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vu l'article L 1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2016,

- **Autorise** Madame le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissements à compter du 1^{er} janvier 2016 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ces crédits seront repris dans le cadre du vote du Budget Primitif 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité des membres présents.



Ainsi fait et délibéré ce jour, le 28 janvier 2016

**Le Maire,
Angéline APPRIEUX**

